



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

### OBJET

2022-02-09

**Budget primitif  
2022 : Budget de  
la RAF du port du  
Tinduff**

DATE DE  
CONVOCATION  
08 février 2022

DATE D’AFFICHAGE  
18 février 2022

Nombre de Conseillers  
en exercice .....33  
Nombre de présents 28  
Nombre d’absents .... 0  
Procurations ..... 5  
Nombre de votants ..33

“ L’an 2022, le 15 février, à 18h30” le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

### Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Flora GALAND, Claudine ORVOEN, Stéphane MICHEL, Sylvain GANGLOFF, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, Catherine BOTHUAN, François THOUROUDE, Julie MERCIER, Olivier LEBOSQUAIN, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, Damien RIVIER, Stéphane PERON

### Etaient absents :

### Etaient représentés :

Yvan LACHUER à François THOUROUDE, Brigitte DENIEL à Gwenaëlle GOUENNOU, Romain ABGRALL à Flora GALAND, Haoua LE GALL à Françoise MORVAN, David MOAN à Aude BURGER-CUZON

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CORRE

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

2022-02-09

## Budget primitif 2022 : Budget de la RAF du port du Tinduff

### Rapporteur

Jean-Jacques ANDRE, 2ème Adjoint au Maire

### **Exposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 2221-13 et suivants,

Vu la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la nomenclature M4,

Considérant l'avis favorable du conseil portuaire réuni le 31 janvier 2022, sur le projet de budget primitif de la régie du port du Tinduff tel qu'exposé ci-dessous,

Considérant la consultation de la commission plénière du 8 février 2022 sur le projet de budget primitif du budget annexe de la régie du port du Tinduff tel qu'exposé ci-dessous,

### **Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident

- D'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2022 du budget annexe de la régie à autonomie financière du port du Tinduff, arrêté en équilibre comme suit :
  - En section d'investissement : **46.339,72 €**
  - En section de fonctionnement : **42.078,88 €**

### **Entendue(s) la (les) :**

Commission 1 FAGE 2020-2026 du 08-02-2022

### **Vote**

Conseillers présents ..... 28  
Conseillers représentés ..... 5  
Ayant voté pour ..... 33  
Ayant voté contre ..... 0  
S'étant abstenu ..... 0  
N'ayant pas pris part au vote ..... 0

### **Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.**

Fait à Plougastel-Daoulas, le 15 février 2022

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**



**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire

Transmis à la Préfecture le ..... 18-02-2022  
Publié le ..... 18-02-2022  
Notifié le ..... 18-02-2022